

QUAND ET COMMENT ATTRIBUER UN CODE ATLAS ?

L'un des nombreux objectifs d'[Obs'Indre](#) est de recenser les oiseaux nicheurs du département, pour en préciser la répartition et les enjeux de conservation, ou encore contribuer à des enquêtes en cours ou aux atlas régionaux et nationaux des oiseaux nicheurs. Les espèces, très communes ou même rares, sont parfois en forte régression, ou en progression pour d'autres. Obs'Indre se veut donc être un atlas permanent, un outil permettant de suivre la dynamique ou les tendances des populations d'oiseaux nicheurs et hivernants. **D'où l'importance d'utiliser les codes atlas, et de les utiliser en connaissance de cause !**

Lorsque l'on observe un oiseau en période de nidification, il n'est pas toujours évident de lui attribuer le code atlas le plus approprié. **18 codes atlas** permettent de regrouper les observations sous trois statuts de nidification : les **nicheurs « possible », « probable », et « certain »**.

Liste des codes Atlas utilisés sur la base de données Obs'Indre :

NICHEUR POSSIBLE	2	Présence dans son habitat durant sa période de reproduction
	3	Mâle chanteur présent en période de nidification
NICHEUR PROBABLE	4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification
	5	Comportement territorial observé sur un même territoire, 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle
	6	Comportement nuptial : parades, vols nuptiaux, copulation ou échange de nourriture entre adultes
	7	Visite d'un site de nidification probable, distinct d'un site de repos
	8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité, indiquant la présence d'un nid ou de jeunes à l'entour
	9	Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée, ou œuf présent dans l'oviducte (observation de l'oiseau en main)
	10	Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité
	11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, oiseaux de rivage, gallinacés...
NICHEUR CERTAIN	12	Nid vide ayant été utilisé la précédente saison (ou la période en cours)
	13	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapable de soutenir le vol sur de longues distances
	14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid, comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut, trop loin, dans une cavité...)
	15	Adulte transportant un sac fécal
	16	Adulte transportant de la nourriture pour ses jeunes durant sa période de nidification
	17	Coquilles d'œufs éclos, nid avec coquille d'œufs
	18	Nid vu avec un adulte couvant
	19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Afin d'associer un code atlas de la façon la plus objective possible à une observation, il faut croiser plusieurs paramètres :

1. Suis-je vraiment dans l'aire de nidification de l'espèce ?
2. La date d'observation correspond-t-elle à la période de nidification de l'espèce ?
3. Le milieu dans lequel je l'ai observée est-il favorable à la reproduction ?

4. Un migrateur tardif ou un juvénile émancipé loin de son lieu de naissance sont-ils exclus ?
5. L'oiseau observé est-il en âge de se reproduire ?

Ces interrogations se poseront d'autant plus pour les codes atlas amenant un statut de nidification « possible ». En effet, si l'on observe des adultes transportant de la nourriture ou des jeunes encore en duvet, il n'y a généralement aucun doute à avoir (sauf pour les rapaces, ardéidés et laridés) : la nidification a eu lieu dans les environs immédiats de l'observation. En revanche, les observations d'oiseaux sans comportement reproducteur ne peuvent bénéficier d'un code atlas que si la date correspond à la période de reproduction de l'espèce (et bien sûr si le biotope convient !).

I. Période de code atlas éventuel

On pourra ici attribuer un code atlas, dans la mesure où des comportements reproducteurs ou nuptiaux aient été relevés (chants répétés à plusieurs jours d'intervalle, parades, mâle appareillé à une femelle, accouplement, construction de nid, jeune non émancipé...). En revanche, l'observation ponctuelle d'un oiseau sans comportement évident ne devrait pas permettre d'attribuer un code atlas. En effet selon les espèces, on pourra avoir durant cette période des migrateurs tardifs, des adultes ne s'étant pas encore cantonnés, ou bien des migrateurs précoces et des jeunes émancipés s'étant dispersés loin de leur site de naissance (en fin d'été).

Certaines de ces espèces ont une large répartition, jusque dans les régions les plus septentrionales. Ainsi, un grand nombre de migrateurs traversent notre territoire pour se rendre sur leurs lieux de nidification, et ont la fâcheuse tendance de chanter sur leur site d'escale : c'est notamment le cas des sylviidés.



Pas de code atlas...

- Locustelle tachetée : *avant le 20 mai ;*
- Locustelle luscinoïde : *avant le 20 mai ;*
- Rousserolle effarvatte : *avant le 1^{er} juin ;*
- Rousserolle turdoïde : *avant le 20 mai ;*
- Hypolaïs polyglotte : *avant le 20 mai ;*
- Fauvette grisette : *avant le 10 mai ;*
- Fauvette des jardins : *avant le 10 mai ;*
- Fauvette à tête noire : *avant le 01 mai ;*
- Pouillot siffleur : *avant le 10 mai ;*
- Pouillot véloce : *avant le 1^{er} mai ;*
- Pouillot fitis : *avant le 20 mai.*

La Fauvette à tête noire est une espèce largement répartie, y compris dans des contrées nettement plus nordiques, où les populations y demeurent migratrices strictes. L'hiver y dure plus longtemps, donc les migrateurs arrivent plus tard. Ce qui explique une forte amplitude dans les dates de migration en fonction des latitudes à laquelle elle niche. Elles chantent très couramment lors de leur migration. Il faut donc être vigilant quant à l'utilisation des codes pour les mâles chanteurs avant la mi-mai, période après laquelle il est supposé que tous les migrateurs soient installés dans leur quartier. © Quentin Giraud.

- Exemple 1 : j'observe un Pouillot fitis dans une saulaie fraîche et humide. Nous sommes le 10 mai, et l'oiseau chante vaillamment. Il ne faut pas lui attribuer de code atlas : à cette période, encore nombreux sont les migrateurs en route vers leur site de nidification, et qui chantent lors de leur migration. En revanche, si je vois l'individu transporter des matériaux, il faut lui attribuer un code atlas : une tentative de nidification est vraisemblablement en cours.
- Exemple 2 : une Rousserolle effarvatte chante dans un parc urbain à Châteauroux, le 21 mai. Il ne faut en aucun cas lui attribuer un code atlas : d'une part, même si l'individu chante, le fait que le milieu ne soit pas favorable doit plutôt orienter l'observateur sur la piste d'un migrateur tardif en escale. Utiliser un code atlas 3 à cette date, serait une double erreur : migrateur tardif, et milieu non favorable à la nidification.

Là encore, tout n'est pas si simple, et **bien que cette règle doive s'appliquer à la majorité des observations, elle reste à nuancer**. Par exemple, les parades nuptiales ou les accouplements chez les anatidés sont fréquents chez les oiseaux en halte migratoire ou en fin d'hivernage, sans pour autant qu'ils ne s'installent pour nicher.

- Exemple 3 : le 15 mars, un couple de Garrot à œil d'or parade puis s'accouple sur un étang en Brenne. D'une part, c'est une espèce rare dans le département, d'autre part, c'est un nicheur très rare et localisé en France. Le couple est formé, et des comportements nuptiaux sont notés. Pourtant, cette observation ne nécessite pas l'attribution d'un code atlas : c'est un comportement régulièrement noté à la sortie de l'hiver chez les anatidés, sur leur site d'hivernage ou de halte migratoire en direction des sites de reproduction plus septentrionaux.

II. Période de code atlas nécessaire

On devra ici, dans 95% des cas, attribuer un code atlas à ces observations. On considère en effet, qu'à cette période donnée, les chances de rencontrer un migrateur tardif ou un jeune émancipé loin de son territoire, sont relativement faibles. Les oiseaux locaux ont déjà pondu, et peuvent ainsi être considérés comme nicheurs.

Une exception mérite d'être mentionnée. Pour les espèces longévives (souvent les oiseaux de grande taille), la maturité sexuelle n'est atteinte qu'à partir de plusieurs années. Ce qui signifie que dans sa deuxième année calendaire, et parfois au-delà, l'oiseau, même s'il est observé dans un biotope idéal durant sa période de nidification, n'est pas nicheur. De manière générale, leur immaturité est révélée par leur plumage. De plus, ces oiseaux ne se cantonnent généralement pas à un site précis, et sont sujets à des déplacements erratiques d'importance variable et aléatoire.

III. Principales exceptions

Pour certaines espèces, une seule période code atlas « éventuel » est indiquée. Un code atlas ne doit donc pas être attribué à ces espèces, hormis si la nidification y est fortement soupçonnée, voire avérée (transport de matériel, nid contenant des jeunes...). Plusieurs paramètres sont alors susceptibles d'expliquer qu'il est impossible ou inapproprié d'utiliser une période code atlas « nécessaire » :

- **Estivants non nicheurs, oiseaux immatures n'ayant pas atteint leur maturité sexuelle** (rapaces, cigognes, ardélidés, laridés, etc...) ;
- **Nicheurs rares et possibilité de voir des individus en période de nidification, hors de leur aire habituelle de nidification**. C'est régulièrement le cas des **limicoles**, ou les migrateurs tardifs qui remontent vers leurs sites de nidification et croisent parfois des adultes ayant échoué leur nidification ;

- **Espèces fortement sujettes au nomadisme**, et ayant une période de nidification très flexible, dépendant généralement de l'abondance et de la saisonnalité de la ressource alimentaire (par exemple, le **Bec-croisé des sapins** niche généralement au cœur de l'hiver, lorsque les cônes des épicéas sont mûrs) ;
- **Période de nidification très étalée**, superposition dans le temps entre la dispersion des premières nichées et des adultes n'ayant pas entamé leur ponte (**Effraie des clochers, colombidés...**) ;
- Le **Coucou gris**, dont la reproduction parasitaire est bien connue. Il délègue la couvaison et l'élevage à des parents non-conspécifiques. Ainsi, ils ne stationnent pas longtemps sur le site de ponte. La femelle peut toutefois déposer ses œufs jusqu'à la fin-juin. Au-delà de cette période, les observations de Coucous gris chanteurs ne doivent plus être associés à un code atlas, car pouvant être des migrants ;
- **Espèces ayant un large domaine vital**, pour lesquels le plus pertinent est d'associer un code atlas uniquement si la nidification est avérée : c'est le cas pour la plupart des espèces de **rapaces**, ou des oiseaux coloniaux tels que les **laridés et les ardéidés**, ou encore le **Corbeau freux** ;
- Certaines espèces, notamment les Guifettes et les Sternes, migrent en groupe familiaux et coloniaux. Ainsi, lors de leur voyage vers les sites d'hivernage, il arrive que les parents nourrissent encore leur jeune sur les sites d'escale. Dans ce cas, aucun code atlas ne doit être utilisé.

IV. Conclusion

La connaissance fine et de longue date d'un secteur du département par un observateur le dispensera généralement de consulter ce document. Dans chaque observation demeure également une part de subjectivité, avec des interprétations différentes entre les observateurs. Ce document ne doit pas être perçu comme une grille inflexible à laquelle chacun doit se conformer, mais comme un outil d'aide et d'harmonisation de l'utilisation de ces codes à l'échelle départementale.

Liste des périodes codes atlas « éventuel » et « nécessaire » par espèce

Espèces	Début période code atlas		Fin période code atlas	
	Éventuel	Nécessaire	Nécessaire	Éventuel
Accenteur mouchet	01-avr	10-avr	20-juin	30-juin
Aigle botté	20-avr	Uniquement pour les codes ≥10		31-juil
Aigrette garzette	01-mai	Uniquement pour les codes ≥7		30-juin
Alouette des champs	01-avr	20-avr	30-juin	10-avr
Alouette lulu	20-mars	01-avr	30-juin	10-juil
Autour des palombes	01-avr	Uniquement pour les codes ≥12		30-juin
Balbusard pêcheur	01-mai	Uniquement pour des codes ≥10		10-juil
Bergeronnette des ruisseaux	01-avr	10-avr	20-juin	30-juin
Bergeronnette grise	01-avr	10-avr	20-juin	10-juil
Bergeronnette printanière	01-mai	10-mai	30-juin	10-juil
Bernache du Canada	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Bihoreau gris	10-avr	Uniquement pour les codes ≥7		30-juin
Blongios nain	01-mai	Uniquement pour les codes ≥3		10-juil
Bondrée apivore	20-mai	Uniquement pour les codes ≥6		10-juil
Bouscarle de Cetti	01-avr	10-avr	15-juin	30-juin
Bouvreuil pivoine	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Bruant des roseaux	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Bruant jaune	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Bruant proyer	20-avr	01-mai	30-juin	31-juil
Bruant zizi	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Busard cendré	01-mai	Uniquement pour les codes ≥6		10-juil
Busard des roseaux	01-mai	Uniquement pour les codes ≥6		10-juil
Busard Saint-Martin	20-avr	Uniquement pour les codes ≥6		10-juil
Buse variable	01-mars	Uniquement pour les codes ≥10		31-juil
Butor étoilé	01-avr	Uniquement pour les codes ≥3		30-juin
Bécasse des bois	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Bécassine des marais	01-mai	Uniquement pour les codes ≥3		30-juin
Caille des blés	01-mai	10-mai	10-juil	31-juil
Canard chipeau	20-avr	10-mai	10-juil	31-juil
Canard colvert	01-avr	10-avr	10-juin	31-juil
Canard souchet	01-mai	10-mai	10-juil	31-juil
Chardonneret élégant	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Chevalier guignette	20-mai	Uniquement pour les codes ≥11		30-juin
Chevêche d'Athéna	01-mars	10-mars	10-juin	30-juin
Choucas des tours	20-mars	01-avr	10-juin	30-juin
Chouette hulotte	01-févr	01-mars	30-juin	10-juil
Cigogne blanche	01-mars	Uniquement pour les codes ≥12		10-juil
Cigogne noire	20-mars	Uniquement pour les codes ≥12		10-juil
Cinle plongeur	15-févr	01-mars	30-juin	10-juil
Circaète Jean-le-Blanc	01-avr	Uniquement pour les codes ≥10		31-août
Cisticole des joncs	01-avr	10-avr	20-août	31-août
Cochevis huppé	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Corbeau freux	01-févr	Uniquement pour les codes ≥10		31-juil

Espèces	Début période code atlas		Fin période code atlas	
	Éventuel	Nécessaire	Nécessaire	Éventuel
Corneille noire	10-mars	01-avr	20-juin	30-juin
Coucou gris	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Courlis cendré	20-avr	Uniquement pour les codes ≥ 3		30-juin
Crabier chevelu	01-juin	Uniquement pour les codes ≥ 13		10-juil
Cygne tuberculé	20-mars	01-avr	31-juil	10-août
Effraie des clochers	01-févr	Uniquement pour les codes ≥ 5		31-août
Engoulevent d'Europe	01-mai	10-mai	30-juin	10-juil
Faisan de Colchide	20-mars	01-avr	30-juin	20-juil
Faucon crécerelle	20-mars	Uniquement pour les codes ≥ 7		10-juil
Faucon hobereau	20-avr	Uniquement pour les codes ≥ 7		10-août
Faucon pèlerin	01-mars	Uniquement pour les codes ≥ 4		30-juin
Fauvette des jardins	01-mai	10-mai	30-juin	10-juil
Fauvette grisette	20-avr	10-mai	30-juin	10-juil
Fauvette pitchou	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Fauvette à tête noire	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Foulque macroule	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Fuligule milouin	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Fuligule morillon	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Geai des chênes	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Gobemouche gris	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Goéland leucopnée	01-mai	Uniquement pour les codes ≥ 13		10-juil
Grand corbeau	10-févr	Uniquement pour les codes ≥ 10		30-juin
Grand Cormoran	10-avr	Uniquement pour les codes ≥ 10		10-juil
Grand-duc d'Europe	01-déc	Uniquement pour les codes ≥ 3		10-juil
Grande Aigrette	01-mai	Uniquement pour les codes ≥ 13		10-juil
Grimpereau des jardins	01-mars	20-mars	30-juin	10-juil
Grive draine	01-mars	20-mars	30-juin	10-juil
Grive musicienne	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Grosbec casse-noyaux	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Grèbe castagneux	01-avr	10-avr	20-juil	30-juil
Grèbe huppé	01-avr	10-avr	20-juil	30-juil
Grèbe à cou noir	01-mai	Uniquement pour les codes ≥ 10		10-juil
Guifette moustac	10-mai	Uniquement pour les codes ≥ 10		10-juil
Guêpier d'Europe	20-mai	01-juin	30-juin	10-juil
Hibou des marais	20-mai	Uniquement pour les codes ≥ 6		10-juil
Hibou moyen-duc	01-mars	15-mars	30-juin	10-juil
Hirondelle de fenêtre	01-avr	20-avr	30-juin	10-juil
Hirondelle de rivage	01-avr	20-avr	30-juin	10-juil
Hirondelle de rochers	20-mars	01-avr	30-juin	10-juil
Hirondelle rustique	20-mars	01-avr	15-juil	30-juil
Huppe fasciée	20-mars	01-avr	30-juin	10-juil
Hypolaïs polyglotte	01-mai	20-mai	30-juin	10-juil
Héron cendré	01-févr	Uniquement pour les codes ≥ 7		30-juin
Héron garde-boeufs	20-avr	Uniquement pour les codes ≥ 7		30-juin

Espèces	Début période code atlas		Fin période code atlas	
	Éventuel	Nécessaire	Nécessaire	Éventuel
Héron pourpré	01-mai	Uniquement pour les codes ≥7		30-juin
Linotte mélodieuse	01-avr	20-avr	30-juin	10-juil
Locustelle lusciniôïde	10-avr	20-mai	30-juin	10-juil
Locustelle tachetée	20-avr	20-mai	30-juin	10-juil
Loriot d'Europe	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Marouette de Baillon	20-mai	Uniquement pour les codes ≥3		10-juil
Marouette ponctuée	20-avr	Uniquement pour les codes ≥3		10-juil
Marouette poussin	20-avr	Uniquement pour les codes ≥3		10-juil
Martin-pêcheur d'Europe	01-avr	20-avr	30-juin	10-juil
Martinet noir	01-mai	10-mai	30-mai	10-juil
Merle noir	20-mars	01-avr	30-juin	20-juil
Milan noir	10-mars	Uniquement pour les codes ≥10		30-juin
Moineau domestique	20-mars	01-avr	30-juin	10-juil
Mouette mélanocéphale	20-mai	Uniquement pour les codes ≥7		30-juin
Mouette rieuse	20-mai	Uniquement pour les codes ≥7		30-juin
Mésange bleue	20-mars	01-avr	30-juin	20-juil
Mésange boréale	20-mars	01-avr	30-juin	20-juil
Mésange charbonnière	20-mars	01-avr	30-juin	20-juil
Mésange huppée	20-mars	01-avr	30-juin	20-juil
Mésange noire	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Mésange nonnette	20-mars	01-avr	30-juin	10-juil
Mésange à longue queue	20-mars	01-avr	30-juin	10-juil
Nette rousse	01-mai	10-mai	30-juin	10-juil
Oedicnème criard	01-avr	20-avr	30-juin	10-juil
Oie cendrée	20-avr	Uniquement pour les codes ≥4		10-juil
Outarde canepetière	20-avr	01-mai	20-juil	31-juil
Perdrix grise	01-avr	20-avr	30-juin	20-juil
Perdrix rouge	01-avr	20-avr	30-juin	20-juil
Petit Gravelot	20-avr	10-mai	30-juin	10-juil
Petit-duc scops	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Phragmite des joncs	01-avr	20-avr	20-juin	30-juin
Pic cendré	01-mars	10-mars	30-juin	10-juil
Pic mar	01-mars	10-mars	30-juin	10-juil
Pic noir	01-mars	10-mars	30-juin	10-juil
Pic vert	01-mars	10-mars	30-juin	10-juil
Pic épeiche	01-mars	10-mars	30-juin	10-juil
Pic épeichette	01-mars	10-mars	30-juin	10-juil
Pie bavarde	01-mars	10-mars	30-juin	10-juil
Pie-grièche à tête rousse	20-avr	01-mai	20-juil	31-juil
Pie-grièche écorcheur	01-mai	20-mai	30-juin	10-juil
Pigeon biset	20-mars	01-avr	30-juin	31-juil
Pigeon colombin	20-avr	30-avr	10-juil	31-juil
Pigeon ramier	10-mars	01-avr	31-juil	10-août
Pinson des arbres	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil

Espèces	Début période code atlas		Fin période code atlas	
	Éventuel	Nécessaire	Nécessaire	Éventuel
Pipit des arbres	01-avr	20-avr	30-juin	10-juil
Pouillot de Bonelli	01-mai	10-mai	30-juin	10-juil
Pouillot fitis	01-mai	20-mai	30-juin	10-juil
Pouillot siffleur	20-avr	10-mai	30-juin	10-juil
Pouillot véloce	01-avr	01-mai	30-juin	20-juil
Poule-d'eau	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Pygargue à queue blanche	01-mars	Uniquement les codes ≥13		31-août
Roitelet huppé	01-avr	10-avr	30-avr	10-juil
Roitelet à triple bandeau	01-avr	10-avr	30-avr	10-juil
Rossignol philomèle	10-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Rougegorge familier	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Rougequeue noir	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Rougequeue à front blanc	20-avr	01-mai	30-juin	21-juil
Rousserolle effarvatte	01-mai	01-juin	30-juin	10-juil
Rousserolle turdoïde	01-mai	20-mai	30-juin	10-juil
Râle d'eau	20-avril	01-mai	20-juil	31-juil
Sarcelle d'hiver	10-mai	Uniquement les codes ≥4		10-juil
Sarcelle d'été	10-mai	Uniquement les codes ≥4		10-juil
Serin cini	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Sittelle torchepot	01-mars	01-avr	30-juin	10-juil
Spatule blanche	20-mai	Uniquement les codes ≥7		10-juil
Sterne pierregarin	10-mai	Uniquement les codes ≥7		10-juil
Tadorne de Belon	20-mai	Uniquement les codes ≥4		10-juil
Tarier des prés	20-mai	Uniquement les codes ≥4		10-juil
Tarier pâtre	01-avr	10-avr	30-juin	10-juil
Torcol fourmilier	01-mai	10-mai	30-juin	10-juil
Tourterelle des bois	01-mai	10-mai	30-juin	10-juil
Tourterelle turque	20-févr	01-mars	20-août	31-août
Traquet motteux	20-mai	Uniquement les codes ≥3		31-juil
Troglodyte mignon	01-avr	10-avr	20-juin	30-juin
Vanneau huppé	01-avr	01-mai	20-juin	30-juin
Verdier d'Europe	01-avr	10-avr	20-juin	30-juin
Échasse blanche	20-mai	Uniquement les codes ≥5		10-juil
Élanion blanc	01-mai	Uniquement les codes ≥4		30-sept
Épervier d'Europe	20-avr	01-mai	30-juin	10-juil
Étourneau sansonnet	01-avr	10-avr	20-juin	30-juin

Références bibliographiques

ISSA N., & MULLER Y. coord. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1 408 p.

DUPUY J., & SALLÉ L. coord. (2022). Atlas des oiseaux migrateurs de France. LPO / SEOF / MNHN. Biotope, Paris, 1 200 p.

ROUGERON A. Quand attribuer un code atlas ? LPO Côte d'Or : [Période des codes Atlas - A.Rougeron \(biolovision.net\)](https://www.biolovision.net/)